Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_080-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-

Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-080

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 22
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 6
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu l'avis de la Commission Finances, réunie le 22 juin 2026.
Vu les articles L2311 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_080-DE

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 sur le budget de la Ville de Chinon reprend les prévisions budgétaires ainsi que l'exécution de l'ensemble des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025.

Le Maire, en tant qu'ordonnateur, se retire de la salle du Conseil au moment du vote.

Considérant que ce Compte Financier Unique n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'Ordonnateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE (Monsieur Le Maire est absent de la salle du Conseil au moment du vote ; et 6 abstentions sont comptabilisées : Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU, Madame BOURGEOIS, Madame RUFET, Monsieur DUFRESNE, Madame PANNIER).

- ***APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'année 2025, certifié conforme par l'ordonnateur et le comptable public*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHINON (I. & L.)

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication